

## PROCES VERBAL

### ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE MARDI 25 JUIN 2024

#### ORDRE DU JOUR :

- Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 20/06/2023
- Rapport moral et d'activité 2023
- Rapport financier 2023 et rapport du Commissaire aux Comptes
- Approbation des comptes de l'exercice clos au 31/12/2023
- Budget prévisionnel 2024
- Perspectives et orientations
- Grille Tarifaire
- Questions diverses

#### Etaient présents :

- Liste jointe
- Pouvoirs représentés joints

M. LACRAMPE, Président, ouvre la séance à 17h00 et remercie l'ensemble des participants pour leur présence.

M. LACRAMPE salue la présence dans l'assemblée de M. Georges MOUTET qui fut le 1<sup>er</sup> Président de cette structure en 1978 et ce, pendant une dizaine d'années.

Il informe aussi ladite assemblée qu'il a longuement rencontré hier M. MOUTET, en présence de Mme Caroline MOUNICA, Directrice, pour répondre à ses diverses interrogations, et celles de ses mandants, sur l'évolution de l'offre de service des Services de Prévention et de Santé au Travail (SPSTI) avec l'offre socle et celle de services complémentaires, sur les différents métiers composant l'équipe pluridisciplinaire, sur les cotisations, et de manière plus générale sur le fonctionnement et les orientations à venir des Services de Santé au Travail depuis la loi du 2 août 2021 avec notamment le renforcement de la prévention au sein des entreprises..

#### 1) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 20/06/2023

Avant de le soumettre au vote, le Président demande aux adhérents si le procès-verbal du 20/06/2023 dont ils ont pu prendre connaissance appelle des observations particulières de leur part.

L'Assemblée Générale réunie le 25/06/2024 approuve le procès-verbal de l'Assemblée Générale du 20/06/2023 à l'unanimité des personnes présentes ou représentées.

#### 2) RAPPORTS MORAL ET D'ACTIVITE 2023

Le Président relate les faits marquants de l'année 2023, à savoir :

- L'impact de la réforme de 2021 avec parution de nombreux décrets, sur l'organisation du service : gouvernance et réorganisation des instances, délégations des médecins du travail aux infirmières dans un contexte de pénurie médicale généralisée en France
- La certification (parution du référentiel SPEC 2217) à venir et ses enjeux pour le service.
- Les nouveaux locaux :
  - Après plusieurs années de réflexion (achat, location...) et de recherches, le Président indique que l'année 2023 a été marquée par le déménagement du service dans ses nouveaux locaux d'Orthez, plus grands et beaucoup mieux adaptés dès lors qu'offrant de bien meilleures conditions de travail aux personnels et un accueil plus confortable aux usagers.
  - Nouveaux locaux aussi pour l'antenne de Salies de Béarn, avec des démarches entreprises courant 2023 et une installation début 2024 au sein du Pôle de Santé tout fraîchement construit.

Après cette présentation du rapport moral par le Président, c'est au tour de la Directrice, Mme MOUNICA, d'exposer le rapport d'activité du service pour l'année 2023.

### *Au niveau de l'équipe*

Le service a recruté une Infirmière en Santé Travail (arrivée en janvier 2023) et a lancé deux recrutements qui ont été pourvus début 2024 :

- Recrutement d'un Technicien Hygiène et Sécurité ;
- Recrutement d'un Médecin collaborateur à temps plein pour pourvoir aux remplacements des Drs ZIMNY et Dr LAROCHE partis à la retraite.

Ainsi, dans un contexte national de pénurie médicale, le service a pu étoffer son équipe pour assurer la continuité de ses services.

En parallèle, le SPSTI d'Orthez a développé ses partenariats et mis en place plusieurs conventions avec :

- Une psychologue du travail ;
- Les conseillères de CAP EMPLOI ;
- Les assistantes sociales de la CARSAT ;

Des permanences sont désormais organisées directement dans les locaux du SPSTI, facilitant ainsi l'accès à ces services pour les salariés bénéficiaires.

### *Au niveau de l'activité et de l'organisation du service :*

En 2023, l'équipe du service d'Orthez a accompagné :

- 967 entreprises pour 8254 salariés, réparties sur 97 communes dans les cantons d'Orthez, Salies-de-Béarn, Sauveterre-de-Béarn, Navarrenx, Arthez-de-Béarn.
- Essentiellement des petites entreprises (80% des adhérents sont des entreprises de 1 à 9 salariés).

Les secteurs particulièrement représentés sont ceux des services, commerce, sanitaire et social et industrie.

La structure a comptabilisé 72 adhésions (203 salariés) contre 90 radiations (260 salariés) en 2023.

Au niveau de l'offre de service, Mme MOUNICA, Directrice rappelle que chaque SPSTI doit obligatoirement proposer, à minima, une offre socle de service comprenant :

- Le suivi de l'état de santé des travailleurs
- La Prévention des risques professionnels
- La Prévention de la Désinsertion Professionnelle

En parallèle, il existe deux autres offres possibles :

- Une offre spécifique pour les indépendants ;
- Une offre complémentaire : le SPSTI d'Orthez a intégré les formations Sauveteurs Secouristes du Travail dans cette offre complémentaire.

En 2023, concernant l'activité du service d'Orthez :

#### → Au niveau du suivi individuel de l'état de santé :

Le nombre de visites médicales réalisé au profit des salariés a augmenté pour la 1ère fois depuis plusieurs années, grâce notamment à l'embauche d'une Infirmière Santé Travail supplémentaire, à 80%.

Cette embauche a également permis à la seconde infirmière de s'investir dans la cellule interne Maintien en Emploi.

30% des visites sont des visites « complexes », pré-reprise/reprise/à la demande.

La proportion des inaptitudes reste identique à 2022 (soit 2%) avec pour causes essentielles les Troubles Musculo Squelettiques (TMS) et les Risques Psycho-sociaux (RPS).

Les secteurs les plus impactés sont ceux de la santé humaine et action sociale, du commerce (en particulier alimentaire) et du bâtiment.

#### → Au niveau des Actions en Milieu de Travail :

Dr MAUREL présente les actions réalisées sur le terrain.

Une véritable dynamique de prévention est présente au sein du service, qui maintient un niveau d'activité auprès de ses adhérents plus que satisfaisant avec des actions variées : études de poste, participation CSSCT, réunions de sensibilisation, fiches entreprises, conseils, visites sur site....

Des formations Sauveteurs Secouristes du Travail ont également été données (57 personnes formées sur 2023)

#### → Au niveau de la Prévention de la Désinsertion Professionnelle :

Après avoir mené une réflexion globale sur son déploiement et son organisation, la cellule Maintien en Emploi est devenue opérationnelle début 2023, en interne.

Sa composition est présentée à l'assemblée.

Nadine PAILHASSAR, Référente de la cellule, présente le bilan d'activité de la cellule qui se regroupe 2 fois/mois, et qui a permis d'accompagner 72 personnes.

A ce moment de l'Assemblée, l'équipe prend le temps d'échanger avec les participants, de répondre à leurs questions, notamment sur les nouvelles missions des SPSTI et le rôle des infirmières et de l'équipe pluridisciplinaire.

M. MOUTET qui prend acte de toute cette activité, pense que bon nombre des adhérents avec lesquels il a eu l'occasion d'échanger en amont de cette réunion ne sont certainement pas suffisamment informés et plaide pour une meilleure communication à leur endroit.

Et même si elle a le sentiment que le service ne ménage pas ses efforts pour communiquer auprès des adhérents, sur l'offre de service du SPSTI (visites sur le terrain, mailings, invitations à des réunions de sensibilisation sur les missions du services, invitations aux Assemblées Générales...), la Direction fait malheureusement le constat, comme dans la quasi-totalité de tous les autres services de la Nouvelle Aquitaine et du territoire tout entier d'ailleurs, que les entreprises adhérentes ont du mal à répondre présentes.

Cependant, et à la lumière des commentaires de M. MOUTET, le service va réfléchir à de nouveaux supports de communication.

En parallèle, le service a également travaillé sur :

→ L'élaboration de son nouveau projet de service pour la période 2023-2027, validé lors du Conseil d'Administration du 07/12/2023.

Les thématiques sont présentées à l'assemblée : Culture de Prévention et Document unique d'évaluation des risques, Prévention de la Désinsertion Professionnelle, Prévention des risques psychosociaux, Favoriser la prévention des TMS, Mieux accompagner les indépendants en cas de difficultés de santé, la Certification.

→ Le déploiement du Portail Adhérent permettant aux entreprises d'accéder à un espace sécurisé, facilitant les échanges avec le SPSTI.

→ L'amélioration des conditions de travail par le déménagement dans des nouveaux locaux sur Orthez et Salies.

Le Président clôture la synthèse des actions menées sur 2023, approuvée par les membres du conseil d'administration et commission de contrôle, en félicitant l'ensemble de l'équipe pour le travail réalisé.

Rapports moral et d'activité sont soumis au vote de l'assemblée et approuvés à l'unanimité.

### **3) RAPPORT FINANCIER 2023 ET RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

Le Président invite Mme Lucie MARQUET, Expert-comptable du cabinet IN EXTENSO, à présenter le bilan 2023 du service.

Le chiffre d'affaires est en baisse par rapport à 2023, mais reste dans les mêmes proportions que lors des années antérieures à 2022.

Les charges de fonctionnement sont, comme prévu, en hausse (+ 26 636€) directement liées au déménagement dans les nouveaux locaux : loyer, assurances, matériel, entretien...

Les charges de personnel sont en baisse (- 18 906€), ce qui s'explique par le départ d'un salarié (recrutement pourvu début 2024) et par la réduction du temps de travail de l'un des Médecins du Travail.

L'exercice 2023 se solde par un résultat net positif de 90 420€, en baisse par rapport à 2022.

Mme MOUNICA précise que ce solde positif servira notamment de réserve pour les projets 2024 : certification, investissement informatique, sécurité des données.

Le Commissaire aux Comptes, M. Guénael BAZET (Audit Aquitaine Expertises), donne ensuite lecture de son rapport sur les comptes annuels et certifie la sincérité des comptes.

Il précise par ailleurs que, dans le cadre de ses missions, un audit social a été réalisé en septembre 2023, lequel n'a relevé aucune anomalie significative.

Le Président les remercie pour leurs interventions respectives.

Il remercie également Mme MOUNICA, pour son précieux travail, tant sur la gestion comptable que sociale..

L'Assemblée Générale, après avoir entendu les comptes de l'exercice 2023 et le rapport du Commissaire aux Comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2023, lesquels font apparaître un excédent de 90 420€.

L'Assemblée Générale décide d'affecter l'excédent de l'exercice 2023 à la réserve générale et donne quitus de leur gestion aux administrateurs.

#### 4) LE BUDGET PREVISIONNEL 2024

Le Président donne la parole à Mme MOUNICA qui présente le budget prévisionnel 2024.

##### *Au niveau des recettes :*

Les chiffres restent dans la tendance des résultats obtenus sur l'année 2023, avec des cotisations adhérents évaluées à 821 000€.

Les montants estimés pour les droits d'entrée, factures d'absences et produits financiers restent sensiblement identiques à 2023.

A cela s'ajoute 5 000€ comprenant la réalisation des formations SST.

##### *Au niveau des dépenses :*

Les frais de fonctionnement augmentent légèrement par rapport à 2023, en lien direct avec une année complète désormais de dépenses afférentes au nouveau local.

Le restant des dépenses (y compris salaires et charges) est maîtrisé, et reste sensiblement identique aux années précédentes.

L'assemblée n'ayant pas de question, le budget prévisionnel 2024 est approuvé à la majorité des membres présents ou représentés ; M. MOUTET (avec ses pouvoirs) s'abstenant.

#### 5) PERSPECTIVES ET ORIENTATIONS

Mme MOUNICA présente à l'assemblée les orientations/objectifs pour l'année 2024 :

- L'obtention de la certification à horizon du mois de mai 2025 qui comprend notamment :
  - o L'accompagnement d'une qualitiicienne (prestataire externe)
  - o L'accompagnement d'un Délégué à la Protection des données (DPO)
  - o La mise à jour du logiciel métier
  - o Le développement de la sécurité informatique du fait de la nature des données traitées.

Autant le dire, un coût financier non négligeable pour la structure.

- La pérennisation de la cellule Maintien en emploi et le développement d'un répertoire de partenaires.
- L'intégration et la formation des deux nouveaux salariés de la structure : Médecin collaborateur et Technicien Hygiène et Sécurité.
- Le renouvellement de l'agrément, à préparer sur 2024 et à présenter en février 2025.

## 6) TARIFICATION :

La grille tarifaire des prestations proposées par le SPSTI d'Orthez est présentée à l'Assemblée :

Offre socle de services : Cotisation annuelle (adhérents)	
Entreprises de 1 à 5 salariés	85 € HT par salarié
Entreprises de 6 à 19 salariés	95 € HT par salarié
Entreprises de 20 salariés et +	105 € HT par salarié
Offre complémentaire (adhérents + indépendants volontaires)	
Formation initiale SST	206 € HT par salarié
Formation MAC SST	103 € HT par salarié
Offre spécifique : Cotisation annuelle (travailleurs indépendants volontaires)	
Travailleur indépendant	85 € HT
Absentéisme	
Montant d0 en cas de visite non-annulée 48 heures avant le rendez-vous (en 2023 : 588 absences non excusées = ½ des visites d'un temps plein)	Actuellement : 20€ HT par visite non honorée <b>Augmentation envisagée en 2025 selon montant à débattre</b>
Frais de dossier	
Frais de dossier à l'adhésion	40€ HT
Facturation des cas spécifiques : INTERIMAIRES ET ASSOCIATION D'INSERTION	
Entre 1 à 5 visites / an	85 € HT par salarié
Entre 6 à 19 visites / an	95 € HT par salarié
20 visites et + / an	105 € HT par salarié

Le Président met l'accent sur le niveau très élevé d'absentéisme aux visites médicales (588 absences non excusées sur 2023), ce qui représente un demi temps plein médecin ou infirmière, et pose d'indéniables difficultés d'organisation des plannings au niveau du secrétariat.

En accord avec les administrateurs, il est proposé à l'assemblée de revoir le tarif des visites d'absences non justifiées, et conformément aux tarifs pratiqués dans de nombreux autres services du territoire national soumis aux mêmes désagréments et contraintes organisationnelles, une cotisation à 50 € HT au lieu des 20 € actuels est même avancée pour tenter de susciter un indispensable changement de comportement. Il est d'ailleurs rappelé qu'il en va de la responsabilité du chef d'entreprise si son salarié ne se présente pas sans excuse ou motif valable.

Après plusieurs échanges au sein de l'assemblée, il est en définitive proposé :

- De limiter, conformément au souhait de M. MOUTET, le montant de l'augmentation des factures d'absence à 30€ HT jusqu'à la fin de l'année (au lieu des 20 € actuellement facturés).
- De réévaluer ce montant à 50€ en 2025 si aucune amélioration significative n'est constatée à fin 2024.
- De valider le restant de la grille tarifaire en l'état.

La grille tarifaire est acceptée à la majorité des membres présents ou représentés ; M. MOUTET (avec ses pouvoirs) s'abstenant.

Mme MOUNICA, Directrice, informe également l'Assemblée que des discussions sont en cours, au niveau national, quant à la facturation des années à venir.

En effet, les prochaines directives pourraient conduire le service à revoir ses tarifs comme suit :

- o « Conformément à la SPEC 2217, le tarif ne doit pas être différent selon la taille de l'entreprise pour respecter le principe d'équité de traitement des adhérents »
- o Cotisation nouveau salarié : pour tout nouveau salarié déclaré au cours de l'année ?

Pour mémoire, le SPSTI d'Orthez facture actuellement de manière différenciée par taille d'entreprise, et ne pratique pas, pour l'instant, de facturation complémentaire pour les nouveaux salariés en cours d'année.

\*\*\*\*

L'Assemblée n'ayant plus aucun commentaire ni autres questions à formuler, le Président remercie encore les membres présents pour leur participation active et constructive à cette réunion et souligne, une nouvelle fois, l'engagement, la disponibilité et la qualité du travail accompli par la Directrice et l'ensemble des personnels du service de santé au travail d'Orthez.

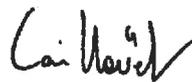
La séance est levée à 18h30.

Le Président



D. LACRAMPE

Le Président Délégué



G. CAILLOUET